

# DOM FRANÇOIS COUSTANT

ET

## LES FÊTES PUBLIQUES CÉLÉBRÉES A COMPIÈGNE

LES 27, 28 ET 29 SEPTEMBRE 1744

PAR M. LE COMTE COUSTANT D'YANVILLE

MEMBRE TITULAIRE

---

En lisant dans le Bulletin de la Société, les détails de la Fête de l'Être-Suprême, célébrée sur l'initiative du Comité de surveillance de Compiègne, le 20 prairial an II, (1794) il m'a semblé qu'il serait curieux au point de vue historique, but de toutes recherches, de rapprocher de la « satisfaction vive et républicaine » témoignée à cette occasion, celle non moins vive, mais toute monarchique, qui avait été manifestée cinquante ans avant (le 27 septembre 1744), lors des « Fêtes publiques données pour le rétablissement et la convalescence de S. M. Louis XV. » De ces rapprochements, en effet, résultent les leçons de l'histoire, et celui que je vous sou mets nous sera fourni par la lecture de la « *Relation des Fêtes* » écrite par un modeste bénédictin, appartenant à une ancienne famille de cette ville, dom François Coustant.

Une copie de ce document, faite dix ans après, existe parmi les rares manuscrits conservés au Palais de Compiègne, où il m'a été permis de la consulter et de la relever, grâce à l'obligeance de notre regretté collègue, le bibliothécaire et l'historien du Palais, M. Pellassy de l'Ousle, mon ancien maître.

Ce Fonds, peu important, du reste, fût acheté sous le règne et sur l'autorisation spéciale du roi Louis XIII, à M. l'abbé Dirmant, collectionneur infatigable, qui lui l'avait acquis de toutes mains. L'achat en fut fait par les soins de M. Barbier, administrateur des Bibliothèques de la Couronne, et père de M. Jules Barbier, conservateur de cette belle bibliothèque du Louvre, détruite dans un jour de vandalisme et désormais perdue pour tous sans profit pour personne (1).

L'existence et l'origine de ce Fonds établis, revenons à la relation et disons qu'il est bien curieux de constater avec quel enthousiasme, à peine cinquante ans avant la Fête de l'Être-Suprême, la France célébrait le rétablissement de Louis le Bien-Aimé, de ce prince qui devait, il est vrai, l'année suivante, gagner la bataille de Fontenoy, mais qui allait ensuite compromettre bien gravement l'existence de la monarchie et l'avenir de la France, amené, comme l'a si bien dit un écrivain moderne, par l'illusion de ses sens à l'ignorance de ses fautes, de ce prince que ses correspondances politiques et militaires, récemment remises en lumière, nous montrent cependant politique intelligent et perspicace. Peut-être aussi à un point de vue local, ne devrions-nous pas dans ce pays de grande culture, nous montrer trop sévères pour sa mémoire, car sous son règne fut proclamée la liberté du commerce des grains. Quoiqu'il en soit, il est impossible de lire l'expression

(1) C'est de M. Jules Barbier lui-même que je tiens les détails de l'achat par ordre du roi. Quant aux acquisitions multiples de M. l'abbé Dirmant, la preuve en existe dans une note des Manuscrits du Palais. Il y est dit que la Copie des lettres patentes (1659) d'Anne d'Autriche en faveur de l'abbaye du Val-de-Grâce, qui recueillit comme on le sait, en 1666, les revenus et droits de la Mense abbatiale de Saint-Corneille, fut donnée à l'abbé Dirmant, le 7 février 1760, par Charles-Antoine Poullétier, écuyer, secrétaire du roi, demeurant près de Saint-Clément. Charles-Antoine était l'arrière-grand-père de M. Edouard Poullétier de Verneuil, membre de l'Institut, l'un de nos géologues et de nos paléontologistes les plus distingués, l'une des notabilités du département et de la France, que nous avons eu le regret de perdre dernièrement.

d'une joie plus vive et plus universelle que celle qu'entreprend de retracer notre bénédictin.

Après un récit des plus minutieux de toutes les parties de la Fête, le scrupuleux historiographe ne craint pas d'ajouter, tant son enthousiasme personnel est complet : « Ce seroit passer les bornes de ces sortes d'écrits, que de marquer jusqu'aux moindres circonstances. » Puis il termine par une réflexion qui, rapprochée des événements postérieurs et des bouleversements qui en furent la conséquence, fait songer amèrement aux tristes retours des grandeurs suprêmes et à la mobilité de la faveur populaire. « L'heureuse occasion qui vient de se présenter, écrit dom Coustant, déposera dans la postérité, en faveur des témoignages éclatants que la ville de Compiègne a fait paraître pour la personne de Sa Majesté. La ville de Compiègne a soutenu le titre glorieux de très-fidèle à son Prince. »

Du reste, il ne m'est pas permis de revendiquer le mérite de parler le premier de cette relation, car M. Vatout, dans ses *Monographies des châteaux royaux* (château de Compiègne, p. 473) nous dit que dom François CONSTANT (comme il l'appelle par une erreur bien pardonnable de la part d'un étranger à ce pays) « a conservé avec une exactitude toute bénédictine, le récit des fêtes célébrées à cette époque. » Dom François, ajouterons-nous, avait dans ses souvenirs et dans ses relations de famille plus d'un motif pour écrire avec exactitude et enthousiasme (1).

(1) Il était à la fois — et le petit-neveu d'un autre bénédictin de son nom né aussi à Compiègne, une des illustrations de la savante congrégation de Saint-Maur, qui en comptait tant, dom Pierre Coustant, l'ancien prieur de Notre-Dame de Nogent-sous-Coucy, le pieux et savant doyen de Saint-Germain-des-Prés, au moment de sa mort, en 1721 — et le beau-frère d'un des barons fiéffés de l'abbaye de Saint-Corneille, Claude-Nicolas Mottet, seigneur de la Motte, officier de la vénerie du roi, qui avait épousé en 1723, Magdelaine Coustant, et fut enterré avec elle dans l'église de l'abbaye — et aussi l'oncle par alliance d'un des principaux représentants du roi en cette ville, Marie-

Quant à lui, Dom François, né à Compiègne, le 10 août 1701, était le cinquième des dix enfants de Charles-Marie Coustant, seigneur de Belle-Assise, Sainte-Christine-en-partie, Villers, de Dianville (suivant les mss. de Crouy), Procureur de S. M. au baillage et aux cinq prévôtés royales de la ville de Compiègne (1) et en l'Hôtel-de-Ville, Gouverneur attourné (1717-1719), Subdélégué de MM. les Prévôt et Echevins de la ville de Paris, établi en la ville de Compiègne pour les rivières d'Aisne et d'Oise(2), Bailli général des douanes du Val-de-Grâce, gouverneur et administrateur de l'Hôpital général de Compiègne, et de Marie-Barbe de More, fille elle-même d'un gouverneur attourné (1703). A l'exemple de plusieurs membres de sa famille, il entra dans l'Ordre de Saint-Benoit, appartint à l'abbaye de Sainte-Claire de Berneuil et vint ensuite à Saint-Corneille, où les bénédictins avaient été installés dès le milieu du douzième siècle, par l'abbé Suger. Là, nous le trouvons désigné comme Sous-prieur de l'abbaye (où un Jean Coustant était religieux en 1700) dans un bail de 1742 (F. Dirmant) et dans un accord passé par l'Abbaye, le 13 août 1743 (id.), puis dans l'entête de la relation de 1744, il est désigné comme Vicair de cette paroisse même du Crucifix, dont l'autel était

Jean-François-Hyacinthe Esmangard de Beauval, seigneur de Fresnel, Saint-Maurice, Ingénieur ordinaire du roi, Major de la ville de Compiègne en survivance de son père, Lieutenant des chasses de la capitainerie des chasses aussi en survivance, dont il (dom François) célébrait lui-même le mariage en 1764, avec Charlotte-Geneviève-Elisabeth Coustant, fille de son frère aîné, Antoine-François, Conseiller du roi, Avocat au parlement, Maître particulier de la Maîtrise des eaux et forêts de Compiègne.

(1) En 1748, un édit du roi réunit au baillage les 5 prévôtés royales, qui étaient celles de la Ville, Faubourg et Banlieue, celle de Margny, la prévôté foraine de Choisy, la prévôté de Thourotte et la prévôté de l'Exemption de Pierrefonds (M. Graves).

(2) En 1672, Louis XIV soumit à une même juridiction, ayant son siège à l'Hôtel-de-ville de Paris, et exercée par le Prévôt des Marchands et les Echevins, la police des rivières, ainsi que toutes les causes et différends auxquels donnaient lieu la manutention, le mesurage et le transport des marchandises par eau, pour l'approvisionnement de Paris. Ils nommaient des subdélégués qui étaient établis sur les cours d'eau importants.

dans l'église même de Saint-Corneille, et dont l'institution ne concernait que les personnes des fiefés et attachés de l'abbaye (1).

Nous allons maintenant laisser la parole à notre Bénédictin et voir avec quelle minutie il va nous raconter l'ordonnance de ces trois journées : Pendant la première, 27 septembre, *Te Deum* solennel à l'abbaye royale de Saint-Corneille, feu de joie sur la place de l'Hôtel-de-Ville, repas aux plus riches bourgeois, quatre fontaines de vin, distribution gratuite de viande et pain au peuple et bal général, offerts par les attournés, illuminations générales, salves d'artillerie et feux d'artifice ; pendant la deuxième, 28 septembre, *Te Deum* à l'église royale de Saint-Jacques, fête chez le Président en l'élection, feu d'artifice des Marguilliers de Saint-Jacques, *Te Deum* à Notre-Dame de Bon-Secours, dans chaque église, dans chaque communauté, par chaque corporation et même spécialement par les *servantes* de la ville, bals particuliers ; pendant la troisième, 29 septembre, *Te Deum* à l'église royale de Saint-Jacques, sur l'invitation de l'intendant ordonnateur des Bâtiments du roi, et le soir, bal à l'hôtel de ce fonctionnaire ; et enfin, récit des réjouissances extérieures. Il n'oubliera rien, pas même une mention honorable de la douceur et de l'affabilité de ses concitoyens, de l'élégance et des charmes de ses concitoyennes.

(1) Guillaume de Flogny, deuxième abbé de Saint-Corneille, obtint du roi Louis-le-Jeune, l'établissement de huit fiefs, qui furent dotés de revenus, et donnés à des seigneurs chargés de défendre les intérêts de l'abbaye, de garder les abbés et de les accompagner dans les cérémonies officielles. Autorisés par les capitulaires de Charlemagne, désignés dans les chartes sous les noms de feodati, casati, etc., ces fiefés avaient un costume spécial et prenaient presque partout le titre de barons et quelques fois celui de pairs. (M. Graves).

*Relation des Fêtes publiques qui ont été données, à Compiègne, pour le rétablissement et la convalescence de Sa Majesté Louis Quinze, le dimanche 17 septembre 1744 et les jours suivans (1).*

Les témoignages publics et éclatans de Fêtes et de réjouissances que vient de donner la ville et les habitans de Compiègne, justifient de plus en plus le titre glorieux qu'elle possède, de très-fidelle à son Prince et à l'État. *Regi et regno Fidelissima*. Il semble qu'elle ait voulu se dédommager de la frayeur et de la consternation où l'avoit jettée la maladie inopinée du meilleur de tous les Rois, en se livrant à la joye la plus parfaite. Accoutumée depuis presque la fondation de la Monarchie, à posséder dans l'enceinte de ses murs ses Augustes Souverains, à y attirer depuis plusieurs siècles le sang des Bourbons, qui règne sur le thrône des François ; connue de ses monarques par la douceur et l'affabilité de ses citoyens ; glorieuse du privilège flatteur dont l'honneur presque tous les ans la présence de la Famille Royale, pouvoit-elle dans des circonstances si précieuses, ne point répondre à son caractère ? Son amour égalera toujours sa fidélité, sensible au miracle du Tout-Puissant sur la personne sacrée du Roi, elle lui en rendra les actions de grâce les plus solennelles dans le temple du Dieu vivant. La juste reconnaissance que mérite un si grand bienfait, égalera la mesure de ses craintes et de ses allarmes ; et les Fêtes publiques laisseront douter à nos arrières-neveux, si l'excès de notre

(1) Le manuscrit qui se trouve à la bibliothèque du Palais, porte en tête et à gauche, la note suivante :

« Cette relation a été faite par Dom François Coustant, vicaire de la paroisse du Crucifix établie en la nef de l'église et abbaye royale de Saint-Corneil de Compiègne. »

abattement doit le céder ou le disputer aux transports les mieux marqués de la joie la plus grande.

Les ordres supérieurs arrivés, la célébrité de cette grande fête fut annoncée dès la veille par toute la ville, au son des tambours, des trompettes, des hautbois et de tous les instruments. Et le soir toutes les cloches de la ville préparèrent par leur harmonie le peuple à la solennité du lendemain.

Le dimanche 27 septembre 1744, jour désiré et attendu, on vit dès l'aube du jour, un agréable mouvement dans toute la ville. Chacun s'intéressoit d'avance à la Fête publique. Ici on s'occupoit à faire des préparatifs. Là, on ornoit de verdure le devant des maisons, l'un en berceau, un autre en chambre et en cabinet ; ceux-ci à dresser des tables dans les rues ; d'autres à élever des emblèmes, à construire avec art des lampions en devise. Tout le monde également empressé de se signaler, cherchoit par une noble émulation à se surpasser. Tant l'amour du prince est profondément gravé dans le cœur du François.

Sur les quatre heures après midy, le clerge séculier et régulier, le baillage en l'élection en corps, à la teste duquel étoit Monsieur l'Évêque (1), président ; le gouvernement

(1) Le président en l'élection devait être Louis-Marie Lévesque, conseiller du roi et plus tard maire de Compiègne (nous le trouvons dans un document du Fonds Dirmant, avec cette qualité en 1765), fils de Raoul Lévesque, seigneur de Moricourt, conseiller du roi, Président en l'élection, dont le père avait aussi rempli les mêmes fonctions « pendant plus de cinquante ans. » Les Lévesque portaient : d'or à trois bandes de gueules.

Un accord du 13 août 1743 (F. Dirmant), nous donne la composition suivante du baillage à cette époque : Antoine-Claude de la Vallée, conseiller du Roi, président ; — Jacques-Antoine De la Vallée, conseiller du roi, lieutenant-général civil et criminel, enquesteur, commissaire examinateur audit baillage ; — Jean Plansson, conseiller du roi, lieutenant général de police de la ville, faubourg et banlieue ; — Philippe-François Bosquillon, conseiller du roi, prévost royal de la dite ville ; — Jean-Marie le Duc, prévost forain de la même ville ; — Pierre-Louis Cordier, conseiller du roi, prévost de la prévosté de l'exemption de Pierrefonds, établie audit Compiègne ; Claude

représenté par Monsieur Demalessy (1), commandant de la ville, MM. Delavallée et Loury, gouverneurs attournez (2), se rendirent en cérémonie dans l'église de l'abbaye royale de Saint-Corneille, précédés des tambours, des flûtes, des violons et des hautbois. Le peuple et le bourgeois avoit déjà remply le haut et la nef de l'église, et sembloit n'avoir interrompu ses préparatifs extérieurs que pour se réunir au cri public de l'action de grâces qu'on rendoit au Roy des Rois pour la convalescence de nostre monarque Louis le Bien-Aimé. On chanta le *Te Deum* au bruit de plusieurs décharges de canons, auquel se joignit bientôt le son des cloches.

Après cette auguste cérémonie, le commandant de la place, accompagné du Corps de Ville et devancé par toute la symphonie, se rendit sur la place de l'Hôtel-de-Ville, où ils mirent le feu à un Bûcher préparé. Les cris de joye et d'allégresse, d'acclamations et de *Vive le Roy*, commencèrent à se faire entendre au milieu de plusieurs descharges de canon et de mousqueterie. On fit imprimer et distribuer dans toute la ville au nom des gouverneurs attournez, des billets pour inviter les

Crin, conseiller du roi, prévost des prévostés royales de Margny et Thourotte, establies en ladite ville, Charles-Marie Coustant, conseiller du roi et son procureur aux bailliage et prévostés royales dudit Compiègne.

(1) Le commandant de la ville était, d'après les notes et recherches de notre collègue le colonel de Brécourt, Corneille-Richard de Gaya, seigneur de la Salle, Major-commandant. M. de Maleyssie était Lieutenant de Roi.

(2) Les gouverneurs attournez étaient Antoine-Claude de la Vallée, conseiller du roi, Lieutenant général au Bailliage, gouverneur attourné en 1743, administrateur de l'hôpital général, grand-père de Louise-Thérèse de la Vallée de Calfeu, mariée à Louis Coustant de Jouy, Avocat du roi au bailliage, frère de Dom François, et Nicolas Loury.

Il est à remarquer que la relation ne mentionne pas le Maire et que les invitations sont faites au nom de deux gouverneurs attournés.

Cependant une transaction du 16 oct. 1703 (F. Dirmant) mentionne le maire et les trois gouverneurs attournez qui étaient alors en fonctions: François Esmangart, seigneur de Beauval, avocat au parlement, conseiller du roi et maire perpétuel; et Jean Esmangart, seigneur de Bournonville, conseiller du roi, président au grenier à sel et lieutenant de la maîtrise des eaux et forêts de Compiègne; Philippe Béra, conseiller du roi, assesseur en l'élection; Jérôme Demor, notaire royal, gouverneurs attournés.

bourgeois les plus considérables de se trouver sur les huit heures du soir à un festin aussi délicat que magnifique, qui devoit être suivi d'un bal général, où le public eut un libre accès. La Fête en effet fut entière. Quatre Fontaines de vin coulèrent depuis cinq heures du soir jusques bien avant dans la nuit. On distribua au peuple, avec profusion, des viandes et du pain. La façade de l'Hostel-de-Ville fut illuminée, on voyoit sur le frontispice les armes du roy, du gouverneur général de la province (1), celles du gouverneur et de la ville, couronnées de lierre, et placées en lozange, et au-dessous on lisoit cette inscription entourée de feuillages :

URBS LOETA  
RESTITUTO REGI  
SE SUOSQUE CIVES  
DEVOVET.

Sur la galerie étoient placés avec ordre plusieurs vases de feu, et une infinité de lanternes ornoient avec symétrie la grande élévation du beffroy. La nuit perdit son obscurité par l'éclat des illuminations. Les habitants des villages voisins accoururent en foule à un aussi brillant spectacle. Leur démarche ne fut point inutile. Leur curiosité fut aussy satisfaite que leur appétit.

L'exemple du Corps de Ville fut imité par messieurs les religieux de Saint-Corneille (2). Deux fontaines de vin rouge

(1) Le gouverneur de la ville étoit alors François d'Aumont, duc d'Humières et le gouverneur général de la province d'Île-de-France, le duc de Gèvres.

(2) Le prieur de Saint-Corneille devoit être le R. P. dom Joseph Delrue et les religieux de l'abbaye : dom François Coustant, sous-prieur, dom Jean-Baptiste Stornart, dom Louis Mahune, dom Jean-François le Clercq, céliér, dom Jean-Baptiste Lourdelle, dépositaire, dom Jean Thibault, dom Jean le Chanteur, dom Philémond Brillet, dom Jean-François Neveux, dom Edme Guillaume, dom Charles-Pierre Caudon, dom Estienne-Alexandre Sémillier, dom Nicolas-Charles Maigret, dom Nicolas Furcy-Dupré, dom Germain Poirier, dom Claude Simon Dumont, et dom Noël-Joseph Mouléron, tous prêtres ; du moins telle étoit la composition de l'abbaye relatée dans un bail du 10 octobre 1742 (F. Dirmant).

et blanc, coulèrent l'espace de toute la nuit. Mais son attention fut surtout frappée par le bon goût de l'illumination. Sur le portail hors d'œuvre de l'église, de la largeur de douze à treize toises et de soixante et quinze pieds d'élévation, tombaient en groupe et de chaque côté quatre pilastres de lampions de la hauteur de soixante pieds, terminés en pyramides, et couronnés en haut par un vase de feu. Un arc en ciel d'un double rang de lampions à un demi pied de distance, où étoient représentés des nuages incertains, remplissoit le vuide entre les deux pyramides. On lisoit au-dessous ces six vers, dont les lettres à jour paraissoient d'or par la réflexion de la lumière :

Vive nostre grand roy, digne objet de nos vœux,  
Son but en revivant est de nous rendre heureux,  
Son cœur fait consister l'honneur du diadème  
En l'art d'aimer son peuple et d'estre aimé de même.  
Nos pleurs ont démontré l'ardeur de nostre amour  
Il veut nous surpasser dans son tendre retour.

La galerie d'en haut étoit garnie aussi bien que le contour de chaque pyramide, de plusieurs vases de feu artistement placés. Dans le cercle de la grande rose de dix-sept pieds de diamètre, on avoit tendu une toile dont le feu étoit bleu. Et au milieu étoient attachés trois fleurs de lis de quatre pieds de hauteur surmontées de la couronne, composées de lampions. Toute la circonférence de la même rose étoit éclairée de plusieurs centaines de lampions. La balustrade de cette seconde galerie étoit encore parsemée de vases de feu disposés avec art. Le bas susceptible de lumière fut encore décoré de chaque côté jusqu'à la hauteur de huit à dix pieds du rets de chaussée. Le coup d'œil fut magnifique. Les connaisseurs avouèrent qu'ils n'avoient jamais vu d'illuminations plus galantes et d'un meilleur goût. Les deux clochers

de l'abbaye furent aussy illuminés de trois à quatre cents lanternes, et la couronne de celuy du midy produisit par sa situation favorable un effet merveilleux (1). Vers les neuf heures, on tira un feu d'artifice qui satisfit extrêmement les curieux dont le concours étoit surprenant.

Après l'exécution de ce feu, l'artillerie se fit entendre, et annonça l'artifice qui alloit commencer à l'Hôtel-de-Ville, où l'on tira avec un pareil succès plusieurs douzaines de fusées. La santé de Sa Majesté y fut bûe au bruit de plusieurs salves de canons, aux acclamations redoublées de toute l'Assemblée et aux cris de joye d'une nombreuse populace, qui faisoit retentir l'air de *Vive le Roy ! Vive Louis le Bien-Aimé*. Vers les onze heures, la cloche de l'Hôtel-de-Ville indiqua l'ouverture d'un bal général, où le bon ordre et les rafraichissements firent goûter à tout le monde la joye et la satisfaction la plus entière. Le beau sexe s'y trouva avec un éclat proportionné à la grandeur de la fête et rendit la joye et le plaisir complets par l'élégance de ses manières. Le jour surprit agréablement l'Assemblée qui se retira parfaitement contente.

Cependant chaque citoyen donna à l'envie des marques publiques de réjouissance. La solennité étoit trop grande pour ne point se distinguer. Chacun voulut se surpasser ; ce n'étoit dans les rues, que fêtes, que tables, que cris de joye et d'allégresse. On auroit cru volontiers le soleil arrêté de nouveau dans sa course, tant estoit grande dans tous les quartiers l'affluence du monde qui se promenoit à la faveur de la lumière la plus vive que répandoient les illuminations

(1) Cette description minutieuse de l'illumination permet de relever quelques détails de la construction de l'abbaye. On voit d'abord que le portail hors d'œuvre de l'église, avait douze ou treize toises de largeur et soixante et quinze pieds d'élévation. La grande rose avait dix-sept pieds de diamètre et était encadré par deux balustrades. Il y avait deux clochers dont l'un au midi.

de toutes parts. On se trouvoit à chaque instant arrêté, invité et pressé de boire à la santé du roy. Tout retentissoit de son nom, de son éloge : Ouy, il est disoit-on, Louis le Bien-Aimé, Dieu nous le conserve. Différents particuliers firent couler à leur porte des fontaines de vin ; d'autres animez de motifs plus chrestiens firent des libéralités abondantes à l'Hospital général, aux prisonniers. Certains bourgeois régalerent le voisinage, et crurent ne pouvoir mieux s'intéresser à la joye publique qu'en descendant avec honneur dans cette aimable familiarité, qu'inspirent des circonstances aussy heureuses. Le ciel par sa sérénité, favorisa un jour aussy célèbre pour les annales de nostre ville.

La joye duroit encore lorsqu'on se plaignoit avec étonnement du retour de l'œil du monde sur notre hémisphère. Les divertissemens serenuvelèrent avec la clarté du jour. Il n'y eut que les vases de feu encore enflammés qui sembloient regretter la perte de leur lumière. On suivit par inclination l'ordre qu'avoient donné les magistrats de fêter trois jours consécutifs. L'aube gracieux du soleil vit avec applaudissement l'élégance magnifique de cette nuit mémorable qui venoit de luy disputer l'éclat et la vivacité de ses rayons. Le corps de l'élection (1) fut le premier à donner des marques publiques de son empressement pour rendre au seigneur des seigneurs les actions de grâces les plus signalées pour la plus chère et la plus précieuse de toutes les santés. Des Billets furent distribuez au nom du Président et de messieurs les officiers de l'Election pour inviter au *Te Deum* solennel dans l'église royale et paroissiale de Saint-Jacques.

Vers les quatre heures après midy, le concours du monde

(1) Le corps de l'élection se composoit d'un président, un lieutenant, quatre conseillers, un procureur du roi, un greffier, un huissier audiencier, deux receveurs, trois procureurs (M. Graves). Le président étoit, comme on l'a vu, Louis-Marie Lévesque.

qui se rendoit à l'église fut extrêmement nombreux. Le peuple et l'officier, le bourgeois et le magistrat, se faisoit un devoir de religion de renouveler dans la maison de Dieu, ses vœux et ses prières en-actions de grâces de la protection sensible de la main du Seigneur sur la personne sacrée. On chanta le *Te Deum* et le soir M. Lévêque, président en l'élection, retint à une feste des plus honneste, les membres de son corps. Cependant les marguilliers de la fabrique de Saint-Jacques, qui s'estoient distinguez le jour précédent par le bon goût de leurs illuminations, firent tirer vers les neuf heures du soir un feu d'artifice qui fut servy avec cette promptitude et cette dextérité qui en fait le mérite.

Le matin de ce même jour, monsieur Esmangart de Beauval (1), lieutenant des chasses, et tous les autres officiers s'estoient rendus en uniforme à la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, où ils firent chanter un *Te Deum*.

La joye et l'allégresse estoit générale dans tous les quartiers; les festins et les banquets furent continuez avec le bon ordre du jour précédent. La clarté des illuminations fut presque la même par toute la ville; les divertissements se renouvelèrent et ne laissèrent dans le sentiment que les dispositions d'un cœur françois, qui éclate dans tous les temps pour son Prince. Chaque profession voulut donner à Dieu des marques publiques d'actions de grâces. Bientôt on vit une foule de Feuilles imprimées inviter le public à se trouver à un *Te Deum*. Chaque église, chaque communauté rendit à Dieu des actions de grâces particulières. On le fit même avec cette dignité et cette pompe que demandoit le bienfait signalé qu'on venoit

(1) Le Lieutenant des chasses étoit Jean-François-Hyacinthe Esmangart de Beauval, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, major de la ville de Compiègne et lieutenant de la vénerie du roi, dont le fils épousa, comme nous l'avons dit plus haut, une nièce de dom François.

de recevoir. L'émulation se communiqua jusqu'aux servantes, qui, par un dessein qui fait leur éloge, se réunirent pour faire chanter le *Te Deum*. Tout le monde fut jaloux de faire paraître par la vivacité du luminaire, l'inclination qu'il avoit de faire de son mieux. Chacun y réussit ; et on doit cet éloge au bon cœur des citoyens de cette ville, qu'il n'en est peut être point qui ait donné des marques plus sensibles et plus véritables de joye et de réjouissance ; on peut dire sans déguisement que le grand et le petit se sont porté de la meilleure manière, et que l'on a fait pour son Prince tout ce qu'on pouvoit faire dans tous les ordres. Ce qui est remarquable, c'est qu'il n'est arrivé ny désordre, ny confusion ; aucun accident n'a troublé des jours consacrés aux divertissemens les plus permis. On donna en quelques endroits des bals particuliers. Tout étoit partout en fête ; on ne se cédoit l'un à l'autre que par le goût différent de se réjouir, mais les plaisirs qui amusent par leurs charmes flatteurs, n'avoient pas esté porté depuis longtemps dans la ville de Compiègne, jusqu'à cette délicatesse étudiée qui détermine, assure et fixe le bon goût. Cet avantage étoit réservé aux maîtres de l'art

Monsieur Billodelle, Intendant ordonnateur des bâtimens du Roy pour le château et la ville de Compiègne, invita tous les honnêtes gens par des feuilles imprimées, de se trouver à un *Te Deum* solennel d'actions de grâces pour le rétablissement de la santé du roy. L'église royale de Saint-Jacques trouva, ce soir, son enceinte trop étroite ; elle fut illuminée avec un éclat et une pompe qui frappèrent et éblouirent. Le maistre autel étoit décoré d'une infinité de cierges et de bougies disposées avec une égale proportion et une admirable simétrie. On avoit ménagé sur tous les feuillages des grilles qui ferment le chœur des lampions dont l'éclatante lumière offroit le plus beau coup d'œil. Les galeries du chœur et celles qui règnent des deux côtés de la nef, estoient parsemées

de pots à feu, les voûtes collatérales et les balustrades de toutes les chapelles estoient éclairées en cire, il n'y avoit aucun autel où il ne se trouva plusieurs cierges allumez. Des pendentifs de la voûte tomboient des lustres chargez de bougies, qui renvoyoient la lumière la plus vive. On voyoit réfléchir de la partie de l'orgue, une lumineuse clarté. Toute l'église n'estoit qu'un feu de lumière distribué avec goût et proportion dans toutes ses parties. Ce fut dans cette décoration magnifique et cet appareil superbe qu'on chanta le *Te Deum* au bruit d'une décharge continuelle de mousqueterie que firent les ouvriers employés dans le château pour le service de Sa Majesté. Cette illustre cérémonie fut suivie d'une fête où l'art et le bon goût qui y présidoient, reçurent une approbation générale. En voici le détail ; la narration naïve en conservera une juste idée.

Vers les onze heures du soir, le mardi 29 septembre, le beau monde de l'un et de l'autre sexe se rendit avec empressement à l'hostel de l'intendant ordonnateur, contrôleur des bâtimens (1). L'illumination annonçoit le lieu de l'Assemblée. Le frontispice de la grande porte, orné d'un double pilastre de lampions couronné d'un vase de feu, offroit dans le cartouche d'un fond bleu, environné de ghirlandes surmontées de pots à feu, de l'élévation de trente-deux pieds, cette inscription en lettres d'or :

On ne fait rien icy pour soy,  
L'amour consacre tout au Roy,

L'œil ne souffrit qu'avec peine, à l'entrée de la cour, la clarté frappante que répandoit depuis le haut jusqu'en bas toute la façade des bâtimens. Sur la gauche, pour se rendre

(1) Nous voyons d'après les recherches de notre collègue M. Aubrelieque, sur les hôtels et quartiers de la ville, que cet hôtel n'était autre que celui qui fut connu plus tard sous le nom d'hôtel des Petites-Ecuries, rue d'Ardoise.

dans la grande salle du bal, on passoit par le sallon de l'anti-chambre éclairé en bougies, de trente pieds de longueur sur vingt-quatre de largeur. Le tableau au-dessus de la porte présentoit ces vers françois, qui indiquoient le sujet de la fête :

Entrez, prenez part à la fête,  
C'est pour Louis qu'elle s'apprête,  
Il fut l'objet de nos soupirs,  
Qu'il soit celuy de nos plaisirs.

La magnificence des décorations de la grande salle enleva l'applaudissement et mérita l'éloge de toute l'assemblée. Du seuil de la porte on voyoit un paysage destiné à placer l'orchestre, fermé d'une balustrade sur le trumeau et couronné en festons par deux palmiers. Deux girandoles placées de chaque côté sur des tables de marbre devant de grandes glaces, détachotent les accompagnements. Les pilastres, ornés d'un lierre naissant, faisoient ressortir du cadre des tableaux bordés d'un fil d'or, ces vers français :

Cessons nos mortelles allarmes,  
Louis vit : Il reprend les armes,  
Met en fuite nos ennemis,  
Vive Louis.

Au-dessus de la seconde glace, qui servoit comme de pendant au premier tableau, on lisoit en gros caractères le quatrain suivant :

Illustre Reine, épouse tendre,  
Qui de Louis avez la foy :  
Ecoutez, daignez nous entendre  
Crier : Vive le Roy.

Dans les frises, au-dessus des trois croisées étoient écrites en lettres majuscules ces inscriptions :

I.

D'un soleil obscurcy célébrons le retour ;  
Par nostre joye, amis, signalons ce beau jour.

II.

Louis plein de santé nous rappelle à la vie,  
L'âme de ses sujets à la sienne est unie.

III.

Autant que nostre amour a transporté nos vœux,  
Autant exaltons les par les ris, par les jeux.

Dans ce noble appartement, six portes placées régulièrement portoient chacune au-dessus du chapiteau dans un tableau à moulures d'or, ces quadrins qui exprimoient nos craintes et notre joye.

I.

A tant de vœux, à tant de larmes,  
Le ciel vient de le rendre une seconde fois,  
Puissent les jours couler exempts d'allarmes  
Et surpasser les jours du dernier de nos roys.

II.

Le Fils, apuy de cet empire,  
Sera l'espoir de nos neveux :  
Puisse un père si cher longtemps encore l'instruire,  
Du grand art de les rendre heureux.

III.

Reine, honneur de ton sexe et son premier modèle,  
Tu mourois ave luy, tu renais en ce jour ;  
Ah ! falloit-il à ton amour  
Une épreuve si cruelle.

IV.

Du Souverain, famille auguste et chère,  
Vos soupirs innocens ont désarmé les cieux,  
Il nous devient encore plus précieux,  
Comme vous nous pleurions un père.

V.

Ministres du plaisir Comus et Therpsicore  
Prolongez ce jour heureux :  
Loin d'interrompre nos jeux,  
Que la nuit les réveille encore.

VI.

Nostre amour rend nostre maître  
Toujours présent à nos yeux :  
Mais puisqu'il chérit ces lieux,  
Espérons de l'y voir paraître.

A un si bel assortiment répondoit dans le milieu de la salle un lustre garny de bougies ; des bras de chandeliers, distribués avec ordre et proportion, jettoient une lumière abondante dans ce superbe appartement. Le portrait de Sa Majesté, mis dans la place d'honneur, avertissoit assez l'Assemblée qu'il estoit le sujet des plaisirs et des divertissements qu'elle venoit goûter. Il est vray que la vue de tant de pompes étoit en quelque manière détruite et enlevée par la galante perspective des jardins. Toutes les plattes-bandes garnies en lampions offroient aux yeux un des plus beaux spectacles. La terrasse frappoit surtout par l'élégance de l'illumination, en laissant dans le lointain une obscurité charmante. Tant de beautés réunies avec un choix et un goût supérieur, attirèrent dans ces hostel si galamment illuminé, le plus beau monde de la ville ; les personnes même de distinction des environs, l'honorèrent de leur présence. Tel estoit le lieu destiné à célébrer la fête la plus brillante. Le beau sexe avoit étalé ce soir ses charmes et ses appas, qui jettoient une admirable confusion au milieu de tant de beautés. Le bal s'ouvrit au son des instruments qui préludoient ; une belle voix se fit entendre sur le champ et commença la chanson suivante en présence du cercle le plus brillant :

Louis reñait ! Dieux des plaisirs  
Célébrez sa convalescence.  
Fuyez sanglots, fuyez soupirs,  
Nous renaissions sous sa puissance :  
Il vit, il comble nos désirs,  
Chantons le bonheur de la France.

On entend partout l'univers :  
Il vit, il vit, le roy de France !  
Ce n'est plus que jeux, que concerts :  
Ah ! quelle heureuse différence !  
Sans cesse on chante dans les airs :  
Vive le grand roy de la France.

Faisons retentir nos chansons  
Dans les plus obscures retraites,  
Hautbois, flutes et violons,  
Venez vous unir à nos fêtes ;  
Et vous, échos de ces vallons,  
Répétez nos tendres musettes.

Vous qui dans ce charmant séjour  
De Louis avez la présence.  
Venez lui faire vostre cour  
Par vos cris de réjouissance.  
Faites dire aux bois d'alentour :  
Vive le grand roy de la France.

Le ciel au gré de nos désirs  
Vient d'en haut conjurer l'orage,  
Adieu larmes, adieu soupirs,  
Nous commençons un nouvel âge :  
Les ris, les jeux et les plaisirs  
Seront nostre unique partage.

Poussons mille cris vers les cieux  
De joye et de réjouissance  
Censeurs critiques, odieux,  
Montrez nous vostre complaisance :  
Chantez d'un ton mélodieux :  
Vive le grand roy de la France.

Au son de l'orchestre animé,  
J'entens le cercle qui fredonne ;  
Vive Louis le Bien-Aimé,  
Vive l'appuy de la couronne,  
Vive son illustre moitié,  
Vivent les rejettons du trône.

Après le récit de cette chanson, l'orchestre fit ronfler les violons. Ce ne fut plus alors que danses, que menuets. On se livra aux divertissements les plus honnestes. On avoit pourvu à récréer tout le monde selon son goût. Dans un grand cabinet sur la droite de la grande salle, estoit l'appartement du jeu, où chacun pouvoit se délasser de ses fatigues en renouvelant ses plaisirs. Deux lustres éclairaient l'assemblée. Là, une porte vitrée laissoit un libre accès au buffet, où les rafraichissements et les mets étoient préparés avec autant d'abondance que de propreté. La distribution des lieux ouvroit une entière communication tant à ceux de la grande salle, qu'à ceux qui se réjouissoient dans le salon d'entrée. La fête se passa à la satisfaction générale de toute l'assemblée ; on passoit d'une salle à une autre pour y renouveler ses plaisirs et les perpétuer. L'on admira avec justice l'ordre et le bon goût qui rendirent cette feste aussi galante que magnifique. Rien en effet ne fut oublié. On divertit le peuple, dans la cour, au son de plusieurs instruments. La joye et l'allégresse fut l'âme de cette grande feste. Les plaisirs ne cessèrent qu'au retour de la lumière du soleil. Chacun alors pensa à remercier ses hôtes de la feste charmante dont il avoit été régaté ; on ne peut trop se louer de la manière noble avec laquelle ils en firent les honneurs ; tout sembloit concourir à la joye où l'on se livroit. La saison quoique avancée, respecta des plaisirs si légitimes. Le temps même voulut paraître pour les honorer, avec le ciel le plus pur et le plus serein.

Lorsqu'on s'abandonnoit dans la ville aux mouvements de la plus grande joye, les maisons religieuses au dehors, donnèrent pareillement des marques de réjouissance.

L'Abbaye des dames de Royallieu (1) fit un feu au milieu de la grande cour, distribua au hameau voisin une fontaine de vin, toute la façade qui donne sur la grande cour fut aussy illuminée.

Les religieux Célestins du Mont de Chastres (2), dans la forest de Compiègne entrèrent en inclination dans ces fêtes publiques. Ils assemblèrent leurs vassaux de Cuise et les mirent sous les armes. Le *Te Deum* fut chanté au bruit de la mousqueterie. Le soir on alluma un grand feu devant la principale porte de la maison. On tira plusieurs pièces d'artillerie et l'on fit de nouvelles descharges de mousqueterie. On régala tous les vassaux.

C'est ainsy que tous les ordres s'intéressoient au bien public en donnant des marques sensibles de réjouissance. Ce seroit passer les bornes de ces sortes d'écrits que de marquer jusqu'aux moindres circonstances. On ne peut refuser à toutes les communautés religieuses l'éloge qu'elles

(1) L'abbesse de Royallieu était alors haute et puissante dame Jeanne-Marie-Gabrielle Grimaldi, fille du prince de Monaco.

(2) Le prieur des Célestins ne nous est pas connu.

L'Ordre, du reste, fut supprimé par arrêt du conseil du 21 mars 1771, et à cette époque il n'y avait plus que sept ou huit religieux au Mont de Chastre.

En 1750, Denys-Marie Coustant était grénétier des Célestins de Saint-Pierre et il célébrait lui-même le 12 décembre 1750, le mariage d'un frère de dom François, César-Robert Coustant, seigneur d'Yanville (a), Villers, Saint-Christine en partie, procureur de S. M. au bailliage et autres juridictions royales de la ville de Compiègne (mentionné plus haut), avec Marie-Martine-Elisabeth Denison, de la famille de ce Pierre Denison, premier échevin de Paris, qui sut par son autorité et son influence, pendant les troubles de la Fronde, obtenir la démission du célèbre conseiller Broussel, nommé prévôt des marchands par les Factieux.

(a) Cette orthographe a prévalu bien que l'on trouve de Dianville, dans les mm. de M. de Crouy, dans un contrat d'achat de Charge en 1782, et même dans un acte de l'État civil de 1803, de la commune de Salency. — L'origine du nom au lieu d'être *Johannis Villa* ne serait-elle pas *Dianæ Villa*? Où est le lieu dit?

méritent. Tous les corps de métier ont signalé leur empressement.

La ville de Compiègne a soutenu le titre glorieux de très fidelle à son prince. La fidélité ne le cède en rien à son zèle ; l'heureuse occasion qui vient de se présenter déposera dans la postérité, en faveur des témoignages éclatans qu'elle a fait paraître pour la personne de Sa Majesté (1).

---

Tel est le récit du simple et enthousiaste Bénédictin, qu'il nous a paru curieux de rapprocher de celui que nous avait conservé notre savant et studieux collègue M. Sorel.

(1) Le Manuscrit, qui vient d'être reproduit, se termine par cette mention : Copié sur un manuscrit et collationné le 25 septembre 1754.

---